



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2024

Délibération 2024005

Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 30/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

DOMANIALITÉ / ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 204

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et suite à l'acquisition d'un bien sis 3 boulevard Victor Hugo pour y positionner un commerce, la Commune souhaite acquérir le garage adjacent au local situé sur la parcelle AO 204. Ce garage permettra la création d'une vitrine pour le futur commerce.

En date du 28 août 2023, une offre d'achat a été faite par la Commune aux propriétaires, les conjoints PARENT, pour l'acquisition de la parcelle AO 204 d'une contenance de 12 m² pour un montant de 15 000 €. Monsieur et Madame PARENT René ont accepté cette offre en date du 04 septembre 2023.

Par ailleurs par délibération n° 2023081 du 19/09/2023, les conjoints PARENT se sont portés acquéreurs d'un garage et d'une remise sis rue du Four Neuf, venant s'intégrer dans la discussion de l'achat du garage Boulevard Victor Hugo.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de finaliser la procédure d'acquisition du garage situé sur la parcelle AO 204 sise 3 bis Bd Victor Hugo, dans les conditions précédemment présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.),

Vu la proposition de la Commune en date du 28/08/2023 pour l'acquisition du garage pour 15 000 €,

Vu l'acceptation de l'offre d'achat du vendeur en date du 04/09/2023,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AO 204 d'une contenance de 12 m² au prix de 15 000 € (quinze mille euros),
- **DIT** que les frais afférents à cette cession seront pris en charge par la Commune,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus au budget 2024,
- **AUTORISE** le Maire, le cas échéant le premier adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.